

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°03/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 9 avril 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

14 avril 2025

**Objet : Approbation du
Compte Financier Unique
2024**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;
Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°01/03/2025

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Madame Sylvie LURETTE GODDET, par délégation présente le Compte Financier Unique 2024 communal :



Section de fonctionnement

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	446 758,14 €	568 683.24 €	121 925.10



Section d'investissement

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'investissement	303 654,27 €	2465,90 €	-56 718.37 €
REPORT DE L'EXERCICE 2023	Report en section d'investissement			119.07 €

Madame Le Maire sort le temps du vote.

Le Compte Financier Unique 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel

Le Maire :
KENNEL Laurence

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

14 avril 2025

**Objet : Affectation du
résultat du Compte Financier
Unique 2024**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°03/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;
Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°02/03/2025

Affectation du résultat du Compte Financier Unique 2024

Madame LURETTE GODDET propose d'affecter l'excédent fonctionnement 2024 de 121 925.10 € au budget investissement 2025 (1068).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel

Le Maire :
KENNEL Laurence



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

14 avril 2025

Objet : Vote des taux des bases d'imposition 2025

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°03/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;
Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°03/03/2025

Vote des taux des bases d'imposition 2025

Pour rappel, Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 :

- Taxe foncière sur le bâti : 24.13 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42.07 %
- Taxe d'habitation : 15.20 %

Madame le Maire propose de maintenir les taux actuels pour l'année 2025, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel



Le Maire :
KENNEL Laurence



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

14 avril 2025

**Objet : Vote des subventions
aux associations**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°03/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;
Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°04/03/2025

Vote des subventions aux associations

Madame le Maire propose les montants des subventions aux associations. Le montant sera versé sous couvert que l'association transmette son bilan comptable, soit à jour de ses statuts et respecte ses objectifs.

ACCA LORNAY	230,00 €
APE DE LORNAY	230,00 €
ADEL 74	230,00 €
LORNAY EN FETE	230,00 €
LES FELINS DES CIMES	130,00 €
CDER	70,00 €
CES DEMOTZ	100,00 €
CES LE CLERGEON	100,00 €
MISSION LOCALE JEUNES	100,00 €
ADATTEEP	50,00 €
UNC (à la place du Souvenir Français)	100,00 €
RESTO DU CŒUR	100,00 €
TOTAL	1 670 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel

Le Maire :
KENNEL Laurence



Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

14 avril 2025

**Objet : Approbation du
Budget Primitif communal
2025**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°03/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;

Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°05/03/2025

Approbation du Budget Primitif communal 2025

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par le maire et voté par le conseil municipal.

Il énonce les moyens financiers correspondant aux projets.

Il fixe le montant des taxes diverses. Il autorise juridiquement le maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés.

Le budget d'une commune se divise en 2 parties :

- **Fonctionnement** : Concerne toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement et l'entretien courant de la collectivité (salaires du personnel communal, l'achat de petites fournitures...)
- **Investissement** : Ce sont toutes les dépenses de la commune destinées à réaliser des équipements comme la construction d'un bâtiment (une salle de spectacle par exemple), la réfection d'une route ou la mise en place d'un réseau d'assainissement.

Les dépenses et les recettes doivent toujours être équilibrées, identiques. Pour établir un budget, il s'agit dans un premier temps de connaître le montant des ressources. Celles-ci se composent pour l'essentiel des impôts locaux, de diverses taxes (sur les pylônes électriques par ex.), des dotations de l'Etat (DGF par ex.), des emprunts (les collectivités locales ont la possibilité d'emprunter auprès des banques).

Éléments budgétaires

Notre capacité de désendettement à l'heure actuelle est de 2 ans. Les travaux de voirie sont conséquents pour les années à venir, nous devons donc avoir recours à l'emprunt. La programmation des travaux ayant été votée lors du dernier conseil, Madame le Maire propose de solliciter Madame Floriane SCHAEFFER, Conseillère des Décideurs Locaux sur ce sujet.

Madame le Maire présente le budget primitif 2025 communal comme suit :

La **section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 507 150 €.

La **section d'investissement** s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 760 000 €.

Concernant la section d'investissement, voici les dossiers 2025 :

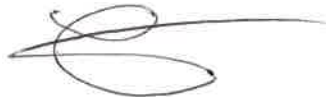
- Travaux de voirie
- Toiture groupe scolaire
- Peintures classes du groupe scolaire
- Changement des fenêtres mairie et logements communaux

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel

Le Maire :
KENNEL Laurence



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

14 avril 2025

Objet : Travaux de toiture du groupe scolaire

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°03/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;

Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°06/03/2025

Travaux de toiture du groupe scolaire

Au vu des infiltrations de la toiture de l'école qui ont lieu lors d'évènements climatiques de fortes pluies, une entreprise a été missionnée pour un diagnostic. Il est proposé, dans un premier temps, d'opérer des travaux de réfection au niveau du dôme de l'école.

La société Mathieu s'est déplacée pour évaluer les travaux à réaliser. Une prévision des travaux sera concertée avec l'entreprise et la secrétaire de Mairie.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les travaux, la société retenue et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel



Le Maire :
KENNEL Laurence



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

14 avril 2025

Objet : Peinture du groupe scolaire

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°03/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;
Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°07/03/2025

Peinture du groupe scolaire

L'entreprise de peinture DELEVAUX est intervenue en 2023 pour refaire les peintures des couloirs. Il est proposé au conseil municipal de missionner cette entreprise pour peindre les salles de classe cet été.

Une prévision des travaux sera concertée avec l'entreprise et la secrétaire de Mairie.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les travaux, la société retenue et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel

Le Maire :
KENNEL Laurence



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

14 avril 2025

**Objet : Changement des
fenêtres du bâtiment de la
Mairie**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°03/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;

Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°08/03/2025

Changement des fenêtres du bâtiment de la Mairie

Afin d'entretenir le bâtiment de la mairie et les logements communaux, il est proposé de changer toutes les fenêtres.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel

Le Maire :
KENNEL Laurence



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

14 avril 2025

Objet : **Travaux de voirie**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°03/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;
Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°09/03/2025

Travaux de voirie

La mairie a missionné le Cabinet LONGERAY pour préparer le marché de réfection des voiries suivantes :

- ✓ Montée du Détrait
- ✓ Route du Couër (entre le chef-lieu et le Couër)
- ✓ Impasse de la Fontaine et Route de Vers le Crêt

Les travaux Montée du Détrait et Route du Couër seront effectués en collaboration avec Rumilly Terre de Savoie pour changement de la colonne d'eau qui prendra en charge tout ou partie des travaux.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux, lancer le marché public, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel



Le Maire :
KENNEL Laurence



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage :

14 avril 2025

Objet : **Convention Service ADS**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°03/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;
Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°10/03/2025

Convention Service ADS

Le conseil communautaire en date du 03.02.2025, a délibéré favorablement pour la création du nouveau service intercommunal d'instruction des autorisations du droit du sol, approuvant la convention relative à sa gestion ainsi que les tarifs associés.

Il appartient à notre commune de délibérer pour approuver cette nouvelle convention de gestion du nouveau service ADS et de préciser le type d'actes que nous souhaitons confier à ce service intercommunal.

Madame le Maire propose de reporter cette délibération puisque l'agent instructeur actuel quitte la collectivité, que plusieurs communes s'interrogent sur le prix annoncé des actes et que le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie souhaite échanger avec les maires lundi prochain

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel

Le Maire :
KENNEL Laurence

